

Principes de traitement des données clients

Nous valorisons tous nos clients et nous respectons leur droit à la confidentialité et à la protection de leurs données. Nous souhaitons que nos clients sachent pourquoi et comment nous utilisons leurs données, quels sont leurs droits et comment ils peuvent les exercer.

1. Définitions. Dispositions générales.

- 1.1. Dans ce document sur les Principes de traitement des données clients (les "Principes"), le **client** est une personne physique ou morale qui a demandé d'utiliser, qui utilise ou qui a utilisé les services de MAINSTON et qui est autrement liée aux services fournis par MAINSTON.
- 1.2. Les **données clients** désignent tous les types d'informations, notamment les données personnelles chiffrées que MAINSTON a collecté concernant ses clients.
- 1.3. Le **traitement** désigne tout processus utilisant des données clients, tels que collecte, conservation, utilisation et transfert.
- 1.4. Les **données personnelles** recouvrent toutes les informations concernant les personnes physiques qui ont été identifiées comme clients ou qui sont en cours d'identification.
- 1.5. Un **tiers** est une personne qui n'est pas un client, ni MAINSTON ou un employé de MAINSTON et qui, seule ou avec une deuxième personne, définit les objectifs et les moyens des traitements des données clients.
- 1.6. Le nom **MAINSTON** désigne l'entité **Mainston International OÜ** et d'autres personnes morales dont Mainston International OÜ détient, directement ou par l'intermédiaire de filiales, plus de 50 % des parts.
- 1.7. Ces Principes s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les Conditions générales.

Lorsqu'il demande à établir ou établit une relation avec MAINSTON, le client accepte le traitement des données clients dans les conditions et la procédure énoncées dans les présents Principes.

2. Principes généraux

- 2.1. Le traitement des données clients réalisé par MAINSTON est conforme aux exigences du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (**Règlement général sur la protection des données** ou RGPD), à la loi sur la protection des données personnelles, à d'autres textes juridiques pertinents et aux exigences énoncées dans les présents Principes. Les conditions de traitement des données clients peuvent également être stipulées dans des contrats et d'autres documents relatifs aux services MAINSTON.
- 2.2. Conformément aux exigences légales, aux contrats de travail et autres accords basés sur ces Principes, MAINSTON et ses employés sont tenus d'assurer indéfiniment la confidentialité des données clients et sont responsables des violations des obligations susmentionnées. MAINSTON autorise uniquement l'accès aux données clients à des employés qui ont reçu une formation appropriée. Un employé a le droit

de traiter des données concernant des clients uniquement dans la mesure où il en a besoin pour exécuter les tâches qui lui sont assignées.

- 2.3. MAINSTON confie uniquement le traitement des données clients à des prestataires autorisés. MAINSTON doit s'assurer que ces prestataires traitent les données clients dans la stricte conformité aux instructions de MAINSTON et en répondant aux exigences de la protection des données.

3. Catégories de données clients traitées par MAINSTON, objectifs et base juridique du traitement

- 3.1. MAINSTON collecte des données clients principalement auprès des clients (par exemple, pendant des demandes, commandes et requêtes, et autres interactions avec le client) et pendant leur utilisation des services (par exemple, des procédures de paiements et de transferts, des échanges de devises crypto et fiduciaires, l'exécution d'un contrat).
- 3.2. MAINSTON obtient également des données sur les clients auprès de tiers, notamment des registres publics et privés (par exemple, le registre de la population, le registre central des titres, le système d'information KMAIS, le registre des personnes imposables). MAINSTON se sert de ces données principalement pour vérifier et mettre à jour les données clients et évaluer les comportements financiers des clients ; OÜ Krediidiregister, et Creditinfo Eesti AS. MAINSTON exploite aussi ces données pour vérifier et mettre à jour les informations sur les comportements financiers des clients, la gestion des risques, les obligations découlant des normes comptables (IFRS 9) ; les banques, les courtiers de change, les services de paiement et autres prestataires de services financiers, ainsi que d'autres partenaires commerciaux, lorsque le client a donné son consentement à notre partenaire commercial à de telles fins, ou si le transfert de données est autorisé par la législation. MAINSTON utilise principalement ces données pour fournir des services à ses clients.
- 3.3. MAINSTON traite les données clients pour se conformer aux obligations légales en vigueur (législation nationale, directives de supervision, réglementations et lois de l'UE), pour préparer et exécuter des contrats, par exemple pour traiter des demandes présentées par les clients, sur la base du consentement donné par chaque client et pour protéger les propres intérêts légitimes de MAINSTON.
- 3.4. Les intérêts légitimes de MAINSTON sont fondamentalement la continuité de ses activités pour offrir aux clients de meilleurs services et produits, développer des produits, assurer la sécurité des données et des informations et s'acquitter d'obligations générales telles que définies par la législation en vigueur.
- 3.5. Conformément au consentement nécessaire au traitement des données, MAINSTON doit obtenir le consentement des clients pour exécuter diverses opérations, par exemple en relation avec des demandes et des requêtes pertinentes, et il offre aux clients la possibilité de donner volontairement leur consentement selon les besoins.
- 3.6. Les Principes peuvent uniquement être modifiés pour intégrer des amendements de lois et textes juridiques, par exemple pour les mettre en conformité avec de nouvelles exigences légales, ou seulement si les modifications n'ont pas d'effet sur le

traitement des données clients (par exemple, en relation avec le lancement d'un nouveau produit sur le marché).

3.7. MAINSTON traite également les données clients aux fins suivantes :

- 3.7.1. gérer la relation avec le client, inspecter et, si nécessaire, corriger les données soumises par le client et autoriser l'accès aux produits et services. Le traitement sert à exécuter le contrat ou à appliquer des mesures avant la signature du contrat ;
- 3.7.2. exercer les droits de MAINSTON en relation avec des exigences légales, la justification et la défense des droits devant les tribunaux ou des instances extrajudiciaires et des procédures relatives à un endettement. Le traitement est basé sur les intérêts légitimes de MAINSTON et pour servir l'exécution d'un contrat ;
- 3.7.3. assurer la fourniture de services, y compris l'exécution de paiements et de transferts et les opérations de change. Le traitement fait partie de l'exécution du contrat entre le client et la MAINSTON ;
- 3.7.4. il vise à assurer la sécurité physique et la sécurité des données et des renseignements, incluant l'enregistrement des interactions avec les clients et l'utilisation de caméras de sécurité. Le traitement supporte l'exécution d'une obligation légale énoncée dans divers textes juridiques, notamment la loi sur les établissements de crédit, les directives de l'Autorité de supervision financière et la loi sur les créanciers et les intermédiaires de crédit, et sur la base des intérêts légitimes de MAINSTON ;
- 3.7.5. le traitement supporte les sondages de clientèle, les études sur les habitudes de consommation. Ce type de traitement des données est basé sur les intérêts légitimes de MAINSTON à recueillir les commentaires des clients sur le niveau de satisfaction procuré par ses services et ses produits, et à développer des produits et services existants et nouveaux.

4. Transmission des données clients

4.1. MAINSTON a le droit de transmettre des données clients (à l'exception de types de données personnelles spécifiques) aux tiers indiqués ci-dessous, sans que le client concerné puisse considérer cela comme une violation de l'obligation de confidentialité (y compris les secrets d'affaires) :

- 4.1.1. les sociétés contrôlées par MAINSTON, qui peuvent traiter des données clients, par exemple pour évaluer l'expertise du client, assurer la gestion du risque, la couverture des risques, et la conformité aux réglementations fiduciaires ;
- 4.1.2. les personnes et les organisations liées à une prestation de service et à l'exécution des accords conclus avec le client ;
- 4.1.3. des établissements de crédit et de financement, des services de paiement, des intermédiaires de services financiers et des lieux de négociation, tant en Estonie qu'à l'étranger, sur la base des demandes de ces établissements, pour la prestation d'un service demandé par le client ou pour évaluer la confiance et le risque pour le client ou la personne liée ;

- 4.1.4. les prestataires de services tiers auxquels MAINSTON a délégué des activités (par exemple, des entreprises de vente et de négociation en rapport avec des services MAINSTON, la vérification de l'identité ;
 - 4.1.5. les consultants de MAINSTON ou d'autres prestataires de services (par exemple, des auditeurs), lorsqu'ils ont besoin de données clients pour fournir un service de qualité à MAINSTON ;
 - 4.1.6. à d'autres tiers, si le client est en rupture de contrat (par exemple à un fournisseur de service de recouvrement de créances).
- 4.2. MAINSTON est tenu de divulguer et de transmettre les données clients afin d'assumer ses obligations légales et liées à l'assistance juridique internationale et mutuelle (par exemple, la transmission de données à des organismes d'enquête, notaires, syndicats de faillite, au conseil des services fiscaux et douaniers, à la cellule de renseignement financier, à l'Autorité de supervision financière).

5. Transmission des données personnelles des clients à l'extérieur de l'Espace économique européen

- 5.1. En règle générale, les données personnelles des clients de MAINSTON ne sortent pas de l'Espace économique européen et, si tel était le cas, avant leur envoi, les antécédents du tiers sont vérifiés de manière approfondie et des mesures sont appliquées pour garantir la sécurité de la transmission des données, incluant si possible des mesures visant à assurer une protection des données personnelles équivalente à celle prévalant dans l'Espace économique européen.
- 5.2. Lors des transferts de données personnelles des clients en dehors de l'Espace économique européen, des mesures de protection appropriées sont appliquées, par exemple pour les transferts de données vers un pays qui, selon la Commission européenne, dispose d'un niveau de protection des données suffisant, et pour les transferts à un tiers aux États-Unis d'Amérique certifié conforme à l'infrastructure de protection des données Privacy Shield, avec l'application de clauses de protection standard des données élaborées par la Commission.
- 5.3. En l'absence de mesures de protection appropriées, MAINSTON est autorisé à transmettre des données personnelles à l'extérieur de l'Espace économique européen dans des situations où de tels transferts de données sont, par exemple, nécessaires à l'exécution d'un contrat entre un client et MAINSTON, ou pour la mise en œuvre de mesures nécessaires à la demande d'un client.

6. Droits des clients en relation avec le traitement de leurs données

6.1. Le client a :

- 6.1.1. le droit d'être informé lorsque MAINSTON décide de traiter ses données personnelles et, le cas échéant, de recevoir une copie de ses données personnelles et d'exiger qu'elles soient actualisées ou corrigées si elles ont été incorrectement modifiées ou si elles sont inexactes pour d'autres raisons. Le client a la possibilité de consulter ses données personnelles, par exemple sur le site internet de MAINSTON. Le droit du client à voir ses données personnelles peut être limité par des lois, par le droit d'autres personnes à

leur propre confidentialité, et par les droits de MAINSTON (par exemple, la protection des secrets d'affaires) ;

- 6.1.2. le droit d'interdire l'utilisation de ses données de contact pour diffuser des offres. À cette fin, lorsque le client reçoit une communication commerciale, il a le droit de se désabonner de la liste concernée. Avant de recevoir des offres, le client peut également contacter l'entreprise MAINSTON concernée dont il est le client ;
 - 6.1.3. le droit de révoquer le consentement donné à MAINSTON pour le traitement de ses données personnelles. Après l'annulation du consentement, MAINSTON ne traitera plus les données personnelles du client pour la ou les activités précédemment autorisées par ce client ;
 - 6.1.4. le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, incluant des analyses de profil réalisées par MAINSTON, si MAINSTON traite les données sur la base de ses intérêts légitimes. Dans un tel cas, MAINSTON n'a pas le droit de traiter les données personnelles du client, à moins que les intérêts de MAINSTON ne l'emportent sur la restriction potentielle des droits du client (par exemple, l'exécution d'obligations légales générales) ;
 - 6.1.5. le droit d'exiger la cessation du traitement de ses données personnelles si ce traitement est illégal, c'est-à-dire si MAINSTON ne dispose pas d'une base juridique pour effectuer le traitement des données ;
 - 6.1.6. le droit d'exiger la suppression de ses données personnelles, par exemple si MAINSTON n'a pas le droit de traiter ces données ou si le traitement des données dépend du consentement du client et si celui-ci a annulé son consentement. La suppression ne peut pas être demandée dans la mesure où MAINSTON a le droit ou l'obligation de traiter les données personnelles (par exemple pour se conformer à une obligation légale, exécuter un contrat, exercer ses intérêts légitimes) ;
 - 6.1.7. le droit d'exiger que le traitement de ses données personnelles soit réduit ou limité, par exemple lorsque MAINSTON évalue si le client a le droit de supprimer ses données personnelles ;
 - 6.1.8. le droit de recevoir une copie de ses données personnelles, telles que détenues par MAINSTON, et qui sont traitées sur la base de son consentement ou pour l'exécution du contrat, dans un format universel lisible électroniquement, et si cela est techniquement possible, de les transmettre à un autre prestataire de service.
- 6.2. Les clients peuvent exercer leurs droits en contactant MAINSTON grâce aux coordonnées spécifiées au paragraphe 7.3. MAINSTON répondra à la demande sans délai excessif, et au plus tard un mois après la réception de la demande. Si, avant de répondre à la demande, il est nécessaire de vérifier des circonstances, de demander des détails supplémentaires ou d'effectuer des vérifications, MAINSTON peut prolonger le délai de réponse, en informant le client à l'avance.

7. Protection des droits des clients

- 7.1. MAINSTON est responsable du traitement des données des clients.

- 7.2. Les clients peuvent contacter MAINSTON pour toute demande d'informations, ou d'annulation de consentement. Les clients personnes physiques peuvent, en ce qui concerne le traitement des données personnelles, demander l'exercice de leurs droits et déposer des plaintes concernant le traitement de leurs données personnelles.
- 7.3. Coordonnées de MAINSTON : Viru Väljak 2, 10111 Tallinn, e-mail support@mainston.com.
Coordonnées du spécialiste de la protection des données désigné pour les clients privés (personnes physiques) : Tartu mnt 2, 10145 Tallinn, e-mail compliance@mainston.com.
- 7.4. En outre, le client a le droit de contacter l'Inspection de la protection des données (site internet : www.aki.ee) ou un tribunal de leur juridiction en cas de violation de ses droits.

8. Modification et application des Principes

- 8.1. MAINSTON a le droit de modifier unilatéralement les Principes à tout moment, sur la base des lois ou textes légaux en vigueur.
- 8.2. MAINSTON informera le client des modifications apportées aux Principes sur le site internet, www.mainston.com, et/ou par un dispositif de communication convenu avec le client au moins 1 (un) mois à l'avance, sauf si les Principes sont modifiés uniquement en raison de changements découlant des lois, incluant leur mise en conformité avec des exigences juridiques, ou uniquement si les modifications n'ont pas d'incidence sur le traitement des données des clients existants (par exemple lors du lancement d'un nouveau produit sur le marché).
- 8.3. Les Principes doivent être appliqués au traitement de toutes les données clients, y compris les relations avec les clients commencées avant l'entrée en vigueur des Principes.